

**01-** L'action sociale est un droit pour tous-tes les agent-es qu'ils-elles soient actifs-ves ou retraité-es, titulaires ou non : restauration, prêts, aides, accès aux logements sociaux ou de loisirs (colonies – vacances familles, ...). Ce n'est ni un luxe, ni un confort, ni un privilège, c'est une nécessité qui doit servir à améliorer les conditions de vie des agent·e et de leur famille.

**02-** Dans un contexte marqué par la perte de pouvoir d'achat et par des restructurations incessantes des administrations entraînant des contraintes supplémentaires pour les personnels, l'action sociale doit, plus que jamais, constituer une aide adaptée aux besoins des agent-es. De plus, seule la facilité d'accès à cette aide est en mesure de garantir une égalité de traitement des bénéficiaires.

**03-** L'action sociale que nous connaissons à « Bercy » a été obtenue par les luttes et l'action des personnels et de leurs représentant-es. Toutefois, elle est loin d'être sanctuarisée avec les réformes en cours au ministère tant pour la gouvernance que sur le devenir des résidences EPAF, tout ceci s'ajoutant aux baisses continues du budget d'action sociale.

**04-** L'article 1 du décret du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat prévoit : « *L'action sociale, collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Etat et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.*

*Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale suppose une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale [...] »*

### La restauration

**05-** La restauration relève des conditions de vie au travail et est un véritable enjeu de santé publique. **Solidaires CCRF & SCL** fait le triste constat de l'insuffisance de l'offre de restauration collective dans certains départements et de la disparité des subventions.

**06-** Le rapport salaire / prix du repas est de plus en plus défavorable, occasionnant ainsi une désaffection pour ce type de structure.

**07-** Au final, c'est l'agent·e qui se retrouve à payer parfois des sommes beaucoup plus importantes pour des prestations de repas souvent identiques et cela en fonction du lieu de restauration. **Solidaires CCRF & SCL** demande que l'Etat adapte les subventions pour que le reste à charge reste modique et ce, quel que soit leur lieu de restauration.

**08-** Pour celles et ceux bénéficiant des titres-restaurant le montant doit être revalorisé, adapté au coût de la vie et l'usage doit en être facilité.

**09-** **Solidaires CCRF & SCL** demande également que les structures associatives de restauration collectives soient accompagnées financièrement par l'Etat afin de mettre en place une véritable politique d'approvisionnement en adéquation avec ses engagements sur la protection de l'environnement (circuits courts notamment).

**10-** **Solidaires CCRF et SCL** est attaché à ce que les retraité-es puissent continuer à avoir accès à une restauration collective dans les mêmes conditions que les actifs-ves.

## Le logement

**11-** La question du logement est centrale dans la vie des personnels et particulièrement dans le contexte incessant de réforme territoriale.

**12-** A l'occasion de la première affectation ou d'un changement de résidence, la problématique de trouver un logement décent se pose de façon cruciale. Tout ceci dans le cadre de la baisse du pouvoir d'achat depuis de nombreuses années, d'une hausse importante des loyers dans les grandes métropoles en particulier et de la baisse de l'offre locative dans le parc privé.

**13-** Les agent·es doivent donc pouvoir bénéficier d'un véritable accès aux logements sociaux :

**13A-** • Une offre plus importante et diversifiée de logements sociaux (parc ministériel, préfectoral ou privé conventionné) ;

**13B** • Un respect du quota d'attribution de 5% du parc des bailleurs sociaux pour les agent·es ;

**13C** • Un accès à une consultation en ligne des différentes offres disponibles ;

**13D** • Une possibilité de candidater sur plusieurs logements ;

**13E** • Des conditions d'accès plus souples (vie maritale ou non) et une attribution plus transparente.

**14- Solidaires CCRF & SCL** demande une revalorisation conséquente de l'indemnité de résidence et son élargissement à tout le territoire.

## Aides et prêts sociaux

**15-** Les barèmes et les montants des aides et prêts sociaux doivent être réactualisés et réévalués tous les ans sur la base de l'augmentation du coût de la vie. Les prêts accordés ne correspondent plus du tout aux prix pratiqués sur le marché de l'immobilier (caution, location, achat).

**16-** Les conditions et systèmes d'attribution doivent être revus et simplifiés, afin qu'un plus grand nombre puisse en bénéficier.

## Aides à l'enfance

**17-** Les structures d'accompagnement des familles doivent se développer afin de les aider au mieux à s'organiser pour pouvoir travailler en toute sérénité.

**18-** Petite enfance : **Solidaires CCRF & SCL** revendique une véritable politique de l'aide à l'enfance (création de crèches de proximité, réseaux particuliers d'assistantes maternelles, aides pécuniaires spécifiques, ...). Cette politique doit aussi tenir compte des nouvelles implantations des services de l'Etat à la suite des restructurations.

**19- Solidaires CCRF & SCL** demande une meilleure communication sur les dispositifs existants et notamment sur le CESU garde d'enfants 0/6 ans. Bon nombre d'agent·es n'en font pas la demande par méconnaissance du dispositif ou pensant ne pas y avoir droit. **Solidaires CCRF & SCL** exige davantage de transparence sur les conditions d'attributions, et l'extension au CESU 0/6 ans des conditions applicables aux 6/12 ans.

**20-** Scolarité : **Solidaires CCRF & SCL** réclame la mise en place d'aides à celles et ceux dont les enfants poursuivent des études.

**21-** Par ailleurs, **Solidaires CCRF & SCL** demande la mise en place d'une véritable politique d'accompagnement des familles avec enfant handicapé ou en situation de handicap. La communication sur les aides aux familles est, à ce jour, largement insuffisante.

## Vacances-loisirs

22- Il est indispensable que l'offre pour les séjours en colonies de vacances soit élargie autant dans les durées proposées que dans les thèmes choisis, afin qu'ils soient adaptés tant à l'âge qu'aux intérêts des enfants. **Solidaires CCRF & SCL** réclame que le nombre de places disponibles soit augmenté. L'offre doit être élargie et adaptée aux DOM.

23- La subvention du Ministère à l'EPAF doit au moins suivre l'évolution des coûts de fonctionnement afin de limiter le reste à charge pour la famille.

24- **Solidaires CCRF & SCL** exige une véritable campagne d'information sur l'octroi des chèques-vacances (ANCV) à l'ensemble des personnels.

## Aides aux retraité·es

25- **Solidaires CCRF & SCL** constate une augmentation du nombre de retraité·es dans la Fonction Publique d'Etat et une diminution du niveau moyen de la pension.

26- **Solidaires CCRF & SCL** observe que, pour autant, l'action sociale du Ministère n'a pas mis en place un mode de communication et d'accès aux droits à destination de ce public.

27- Ce manque de communication conduit à une sous-utilisation des aides comme par exemple l'Aide au Maintien à Domicile (AMD). **Solidaires CCRF & SCL** revendique la révision globale du barème de l'AMD et la mise en place de 2 tranches supérieures, comme celles qui existent déjà dans le secteur privé.

28- Enfin, il faut développer le pan senior du chèque-vacances ANCV pour les pensionné·es de la Fonction Publique, ceci afin notamment de :

28A- ♦ Rompre l'isolement de ces personnes et de créer du lien social,

28B- ♦ Contribuer au répit des aidant·es.

29- **Solidaires CCRF & SCL** demande la mise en place d'une véritable politique d'information sur les aides et les ressources existantes pour les aidant(e)s.

## Départements et collectivités d'outre-mer

30- Les considérations budgétaires ne doivent pas faire obstacle à une action sociale présente sur tout le territoire et adaptée aux spécificités des départements ultra-marins.

31- **Solidaires CCRF & SCL** demande pour les agent·es :

31A- - Un abondement du budget de manière à faire face aux demandes et à la réalité du coût de la vie dans ces territoires ;

31B- - La mise en place d'un véritable service social à leur écoute et en mesure de leur apporter l'aide dont ils et elles ont besoin ;

31C- - Mettre en place une meilleure information sur les spécificités locales (site internet, etc.).

## Une action sociale ambitieuse à la hauteur des besoins des agent·es

32- Comme pour l'hygiène, la sécurité au travail et les conditions de travail, **Solidaires CCRF & SCL** considère que l'action sociale doit être une priorité de l'administration, que l'Etat doit prendre ses responsabilités afin de veiller au bien-être et à l'équité de traitement des agent·es et des retraité·es.

Dans le contexte actuel de gel des traitements et de baisse du pouvoir d'achat, la responsabilité de l'administration est de veiller à maintenir une action sociale forte en propositions, ambitieuse et démocratique.

**33-** Elle doit stopper la diminution des subventions, et les suppressions de postes et de moyens.

**34- Solidaires CCRF & SCL**, est très attaché au maillage territorial de l'action sociale ministérielle, à un réseau de proximité au niveau départemental et refuse tout projet qui vise à y mettre fin.

**35- Solidaires CCRF & SCL** demande une politique d'investissement permettant de réaliser les travaux nécessaires dans les résidences de vacances ; l'arrêt de la politique de mise en vente des résidences EPAF nuisible socialement et aberrante économiquement dans le contexte actuel très défavorable ; l'arrêt du recours à des prestataires privés pour les vacances famille.

**36- Solidaires CCRF & SCL** exige la présentation des dispositifs de l'action sociale par les délégations départementale aux stagiaires sur tous les sites de formation initiale.